



Quand les profs... COURRIEL

2008-2009

Rédaction: Steve McKay et Diane Lafrance
 Secrétariat: Luc Loignon

Le jeudi
 26 mars 2009
 (version pour imprimer)

ACCUEIL
 QUAND LES PROFS
 LE SYNDICAT
 COMITÉS
 DOSSIERS
 SYNDICAUX
 PUBLICATIONS

Sommaire

- APPEL AU BOYCOTTAGE DES COMITÉS!
- Négociation de la prochaine convention collective
- Programmes de perfectionnement et de recyclage
- Fondation: un crédit d'impôt supplémentaire de 10%

APPEL AU BOYCOTTAGE DES COMITÉS!

L'assemblée du SPECS-CSN a entériné une proposition visant à mettre en œuvre des moyens de pression. Le but est d'amener la direction à convenir de réelles modalités afin d'atténuer l'impact de l'élargissement de la plage horaire. Il a été convenu à l'unanimité:

- **Que les membres du SPECS-CSN refusent de participer à tous les comités pour lesquels ils ne sont pas dégagés et sur lesquels la direction siège, et à toutes consultations effectuées par la direction à compter du lundi 30 mars 2009, et ce, jusqu'à ce qu'une entente sur la plage horaire jugée satisfaisante par le SPECS-CSN soit présentée.**

Une entente satisfaisante pour les membres du SPECS-CSN devra comporter les éléments suivants :

- Une entente écrite stipulant des modalités précises quant à la confection des horaires. Ces modalités devraient contribuer concrètement à diminuer les impacts négatifs de l'élargissement de la plage horaire.
- Une modification de l'emplacement de la plage libre commune vers le jeudi ou le vendredi en fin d'après-midi afin de respecter les résultats du sondage sur la question.
- L'engagement écrit de la direction qu'à l'avenir les consultations seront faites avec un réel désir d'une

Plage horaire

Boycottage des comités

Négociations 2010



SPECS-CSN

475, rue du Cégep
 Pavillon 2, local 54-180
 Sherbrooke (Québec)
 J1E 4K1

819 564-6350 #330
 819 562-6030 - télécopieur

Section interne

participation du personnel, et ce, en tenant compte des instances de représentation (syndicats et association étudiante).

Les moyens de pression débuteront le 30 mars 2009. Lorsque vous boycotterez des comités et des consultations, il est impératif de spécifier que votre geste est lié à votre mécontentement quant à l'attitude de la direction au sujet de l'élargissement de la plage horaire. L'efficacité de nos moyens de pression nécessite que la direction soit consciente de la cause première des perturbations qui auront lieu dans les prochains jours.

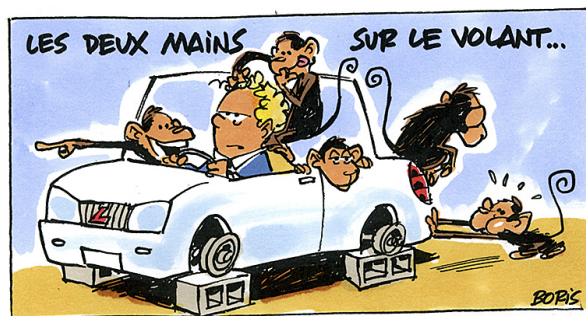
Il est également essentiel que tous les membres du SPECS-CSN se mobilisent et refusent de participer aux comités visés par la résolution. Un engagement clair des membres fera en sorte que la direction devra bouger rapidement, ce qui est dans l'intérêt des étudiants, de l'institution et du personnel enseignant.

Pour commencer nos moyens de pression, nous invitons dès aujourd'hui tous nos membres à refuser de participer à la consultation portant sur le devis d'évaluation du plan stratégique du Cégep de Sherbrooke.



Négociation de la prochaine convention collective

Ronald Cameron, président de la FNEEQ, et Yves Sabourin, membre du comité de négociation de la FNEEQ, sont venus rencontrer



les membres du SPECS-CSN lors de l'assemblée générale afin de les informer des enjeux liés à la négociation de notre prochaine convention collective. Une proposition portant sur les orientations à suivre pour la mise en route de la prochaine négociation a été adoptée à l'unanimité par les membres. Ainsi, il a été convenu

Orientations pour la mise en route de la prochaine négociation

« Que le regroupement cégep mandate ses représentantes et ses représentants pour travailler à la mise en place d'un Front syndical large pour la prochaine ronde de négociations, incluant un protocole de non-maraudage entre les organisations membres (CSN-FTQ-SISP) et un premier cadre stratégique basé sur les volontés communes suivantes à soumettre aux assemblées générales. Le retour de consultation se fera au moment de la réunion des 26 et 27 mars 2009 :

1. Mise en route rapide des négociations, pour viser idéalement un règlement avant l'échéance des décrets (mars 2010) ;
 - a. élaboration du calendrier de préparation, de consultation et de négociation selon cette orientation ;
 - b. tenue d'une conférence préparatoire avec le Conseil du trésor au printemps 2009 ;
 - c. harmonisation finale des demandes en septembre 2009 ;
 - d. dépôt des demandes sectorielles et communes au plus tard le 30 octobre 2009.
2. Négociations sur des objets ciblés ;
3. Consultations simultanées des syndicats affiliés aux organisations membres du Front syndical, sur les objets de négociation de la table centrale au printemps 2009 et sur les demandes sectorielles tôt à l'automne ;
4. Mise en place d'un plan de communication conjoint visant la valorisation des services publics et des travailleuses et travailleurs qui y oeuvrent ainsi que l'élaboration d'actions communes afin de mener à bien cette négociation ;
5. Élaboration d'un plan stratégique de lutte à la hauteur des objectifs à atteindre incluant des moyens d'action appropriés selon l'attitude gouvernementale.

Que ce plan soit soumis aux assemblées avant la mi-décembre 2009.
6. Mise en place du réseau des responsables locaux à l'action et à l'information. »

Ceux qui désirent plus d'informations au sujet des enjeux de la prochaine convention collective, la pertinence de nos revendications et l'impact de la conjoncture économique actuelle sur le processus de négociation, sont invités à consulter le document «**NÉGO 2010 - Analyse de la conjoncture**». Un document synthèse intitulé «**Analyse de la conjoncture et cadre de négociation**» est également disponible. Si vous désirez une copie imprimée de ces documents, adressez-vous au Syndicat.

Nos invités ont également discuté de certaines demandes relatives à la tâche enseignante qui seront au cœur de la prochaine négociation. L'assemblée a appuyé à l'unanimité la proposition suivante :

« Que, concernant le dossier de la tâche enseignante,

en prévision de la prochaine négociation, sans présumer des autres demandes sectorielles et avec comme seul engagement de la fédération d'élaborer dans ce sens les demandes concernant la tâche, le regroupement adopte les orientations suivantes :

1. l'ajout de ressources au volet 1;
2. le maintien d'une formule de mesure de la charge individuelle (CI) commune à l'ensemble des enseignantes et des enseignants;
3. la bonification de la formule actuelle de la CI et des balises individuelles de la tâche pour tenir compte des éléments ayant une incidence sur les activités individuelles et collectives identifiées dans le document Enseigner au collégial... Portrait de la profession, en particulier celles liées à l'enseignement proprement dit (volet 1) et plus spécifiquement à la préparation, à l'encadrement et l'évaluation;
4. l'adaptation de l'allocation des ressources dévolues à chaque collège à la nouvelle mesure de la charge individuelle;

et recommande aux assemblées générales d'adopter ces orientations, avec un mandat d'harmonisation le cas échéant avec les deux autres fédérations. »



Créationnisme au Cégep de Sherbrooke

En réponse à la controverse soulevée par la décision de la direction de permettre la tenue d'une conférence faisant la promotion du créationnisme au Cégep, l'assemblée a adopté à l'unanimité la proposition suivante :

- Que d'une part, nos représentants au Conseil d'administration et à la Commission des études soient mandatés pour faire la lumière sur cette double décision, en demandant à connaître l'historique de ce dossier ainsi que la politique et les arguments qui ont présidé d'abord à la promotion de l'événement, ensuite à son déplacement. D'autre part, que ces représentants rapportent l'information recueillie à tous les membres du personnel enseignant oralement ou par écrit.

Lors de la prochaine réunion de la Commission des études qui aura lieu le vendredi 27 mars 2009, Dominique Dubuc et Steve Mc Kay aborderont la question. En accord avec l'appel au boycottage des comités, il s'agira de la dernière participation des enseignants à la Commission des études jusqu'à nouvel ordre.



Programmes de perfectionnement et de recyclage 2009-2010

Les formulaires pour se prévaloir de l'un ou l'autre des programmes de perfectionnement et de recyclage 2009-2010 sont maintenant disponibles. Au plus tard le 15 mai, le cégep doit transmettre vos demandes au Comité paritaire de placement.

<http://www.specs-csn.qc.ca/site/outils/perfectionnement.html>



Fondation: un crédit d'impôt supplémentaire de 10%

À compter du 1^{er} juin 2009, les personnes qui souscriront à Fondation bénéficieront de 10% de crédits d'impôt supplémentaires au Québec. Avec 15% au

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

fédéral et 25% au Québec, les crédits d'impôt découlant d'une contribution à Fondation atteindront 40%. Les souscriptions à Fondation seront limitées à 150M\$ par année.

Ces crédits d'impôt, annoncés dans le budget 2009-2010 du gouvernement du Québec, seront en vigueur jusqu'à ce que Fondation atteigne une capitalisation de 1,25 milliard de dollars.

Pour plus d'information, contactez Luc Loignon et Claude Tétreault, les responsables Fondation au Cégep de Sherbrooke (poste 330).

Source: <http://www.fondaction.com>



Par la bouche de nos crayons!

Le site des employés en lock-out du Journal de Montréal

Haut de la page